



**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

EXERCICE 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 MAI 2025**page 1**

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt-deux mai à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 14 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, Mme BRISA, Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT

Absents excusés :

M. BLANC représenté par Mme GUTIEREZ

Mme AUTRAN-BLANC représentée par Mme BRISA

M. BERNE représenté par M. ZILIO

Mme GIANETTA représentée par Mme LAUNAIRE

Absente :

Mme CALERO

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant localement dans le domaine de l'action sociale, le CCAS souhaite soutenir leurs activités par le versement d'une aide financière annuelle au titre du fonctionnement.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les subventions aux associations, pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Association	Subvention 2025
Point Accueil Ecoute Jeunes « Le Passage »	3 000 €
Mission Locale du Haut Vaucluse	500 €
TOTAL	3 500 €



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 MAI 2025

page 2

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur ;
- voter les subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour un montant total de 3 500 € pour l'exercice 2025 ;

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

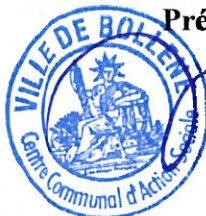
DECIDE

- ➔ **DE DONNER** son accord sur les propositions du Rapporteur ;
- ➔ **DE VOTER** les subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour un montant total de 3 500 € pour l'exercice 2025 ;

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,

